

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Échecs

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU JOUEUR MAJEUR EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir votre licence. Les informations ci-dessous sont soumises au secret médical : ce questionnaire n'est donc pas à remettre au club. Seule l'attestation de réponses négatives est conservée par ce dernier.

Répondez aux questions par OUI ou NON	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
Un membre de famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliqué ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?		
À CE JOUR		
3. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour jouer aux échecs en compétition ?		

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication pour obtenir votre licence.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions vous n'avez pas à fournir de certificat. Remettez simplement à votre club le document d'attestation de réponse négative.